



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 28 JUILLET 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt-huit juillet, à 20h00,

Le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Madame Patricia GOUTORBE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 10

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 juillet 2025

Etaient présents : Mesdames Patricia GOUTORBE, Evelyne RICARD, Catherine BIGAY, Monsieur Guillaume LEFEBVRE, Madame Perrine MOUILLERE, Monsieur Jean-Noël DE STEFANI.

Absents : Madame Corinne THIVANT donne pouvoir à Madame Evelyne RICARD

Monsieur Rémy ARQUILLERE donne pouvoir à Madame Catherine BIGAY

Madame Nathalie KLIMENKO

Madame Corinne GUILLOT.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur Guillaume LEFEBVRE

Le compte-rendu de la réunion du 16 juin 2025 est approuvé à l'unanimité, sans observation.

POINT SUR LES PROJETS EN COURS

- Aménagement des abords du Foyer Rural

Délibération n°06.01.2025

Madame le Maire indique qu'une consultation a été lancée en octobre 2024 pour les travaux d'aménagement des abords du Foyer Rural.

Elle rappelle que des demandes de subventions ont été déposées auprès de l'Etat, de la Région et du Département de la Loire.

Le Département de la Loire a attribué la somme de 20.000,00 € correspondant à 18,30% des travaux estimés.

L'Etat a attribué la somme de 27.323,48 € correspondant à 25 % du montant des travaux estimés.

Madame le Maire rappelle également que les dotations à l'investissement d'un montant de 25.000,00 € au titre des années 2025 et 2026 seront affectées à ce projet mais n'entrent pas dans le taux maximal de subvention fixé par la loi à 80 % du montant des travaux hors taxes.

Madame le Maire présente les devis des entreprises consultées :

- EASY PAYSAGE : 90.123,34 € HT
- CHARTIER :95.297,85 € HT
- NATURE ET PAYSAGE :109.293,91 € HT
- MONCORGÉ : pas de devis présenté (estimé à 90.000,00 €)

Où cet exposé et après en avoir délibéré, Le Conseil municipal :

- 1) Accepte le devis de l'entreprise EASY PAYSAGE pour un montant de 90.123,34 € HT ;
- 2) Autorise Madame le Maire à signer toutes pièces nécessaires à ce dossier.

- Services périscolaires

- Convention pour la préparation et la livraison des repas

Délibération n°06.02.2025

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler le contrat pour la préparation et la livraison des repas à la cantine, avec la Maison Familiale Rurale des Athiauds de Saint Germain Lespinasse. De l'avis général, tout le monde dit être satisfait des repas, les menus sont équilibrés, les horaires de livraison sont respectés.

Pour l'année scolaire 2025-2026, la MFR des Athiauds fait une proposition « prestation de service de repas » à 4,50 TTC € le repas.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1) Accepte la proposition de la MFR des Athiauds à 4,50 € TTC le repas.
- 2) Autorise Madame le Maire a signé le contrat de fourniture et livraison des repas en liaison chaude.

Madame Perrine MOUILLERE propose qu'une réflexion soit menée au cours de l'année scolaire auprès des familles afin d'étudier la possibilité d'enlever un élément du repas composé d'une entrée, d'un plat chaud, d'un fromage et un dessert. Le repas est souvent très copieux.

Madame le Maire indique qu'effectivement les enfants peuvent très souvent se resservir s'ils le souhaitent. Le contrat est signé pour l'année scolaire 2025-2026. Mais l'étude est réalisable.

- Tarifs périscolaires 2025-2026

Délibération n°06.03.2025

Madame le Maire indique qu'il convient de fixer les tarifs cantine et garderie appliqués aux familles pour l'année scolaire 2025-2026. Pour rappel, les repas étaient facturés aux familles 4,60 € au forfait et 4,90 € le repas occasionnel lors de l'année scolaire 2024-2025. Elle rappelle également au Conseil Municipal que le tarif appliqué pour l'année scolaire 2024-2025 concernant la garderie périscolaire était de 1,20 € par jour de garderie.

Par ailleurs, Madame le Maire informe que par délibération en date du 13 novembre 2017, concernant le problème du retard important de certaines familles pour récupérer leur(s) enfant(s) à la garderie le soir, à 18h30, il a été décidé qu'après un avertissement par courrier, les familles en

retard à 18h30 pour récupérer leur(s) enfant(s) devront s'acquitter de la somme de 20,00 € après émission d'un titre de recette.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1) Fixe les tarifs des repas de cantine :
 - Au forfait : 4,75 € le repas
 - Occasionnel : 5,05 € le repas
 - Enseignants : 5,65 € le repas
- 2) Décide de maintenir le prix de la garderie à 1,20 € par jour de garde périscolaire, que ce soit le matin avant l'école, l'après-midi après l'école, ou avant et après l'école à compter de la rentrée 2025.
- 3) Décide qu'après un avertissement par courrier, les familles en retard à 18h30 pour récupérer leur(s) enfant(s) devront s'acquitter de la somme de 20,00 € après émission d'un titre de recette.

➤ Budget garderie

Délibération n°06.04.2025

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'historiquement, 20 % des recettes garderie de l'année scolaire précédente étaient redistribuées sous forme de subvention dans le compte garderie, pour ses dépenses de fonctionnement, au début de l'année scolaire. La régie d'avance garderie a été supprimée mais pour le bon fonctionnement du service garderie, il est nécessaire de fixer un budget. Par ailleurs, la fréquentation de la garderie a fortement augmenté ces dernières années.

Aussi, elle demande aux membres du Conseil Municipal de fixer une allocation au titre de l'année scolaire 2025-2026.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe à 500,00 € la somme mise à disposition de la garderie pour l'année scolaire 2025-2026.

• Lotissement

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la signature de la vente du lot n°5 a eu lieu le vendredi 25 juillet 2025 à 18h00.

• Recrutement personnel communal

Madame le Maire indique que suite aux différents entretiens, Madame Alexia GIRARD a été recrutée sur le poste de Séverine MONCHAUX, en contrat à durée déterminée à partir du 1^{er} septembre 2025.

• Travaux réalisés

- L'entreprise FESSY-BIOSSET a installé l'alarme au local des agents techniques
- L'entreprise MR Création a procédé au remplacement des serrures et poignées au local multiservices
- Une permission de voirie a été accordée à Monsieur Frédéric MARSAN pour l'installation d'une petite armoire de stockage de bouteilles de gaz, afin de proposer un nouveau service.
- L'entreprise PEREY a remis la croix sur son socle. L'arasement de la butte aura lieu prochainement.

- Un rendez-vous aura lieu le mercredi 30 juillet à 18h30 avec l'entreprise TAILLARDAT pour les travaux de remise en état du plan d'eau du lavoir de Rébruns, en présence de Monsieur Roger MOUILLERE et Monsieur Yves RIMOUX.

DEMANDES DE SUBVENTIONS

- Demandes de subventions

Délibération n°06.05.2025

Madame le Maire donne lecture des demandes de subventions provenant de :

- Association sportive du collège Jean Papon
- AFM Téléthon

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1) décide de verser une subvention d'un montant de 10,00 € par élève habitant Changy et adhérent à l'association sportive du collège Jean Papon (inscriptions 2024/2025), soit 80 € au titre de l'année 2025.
- 2) Dit que la dépense sera imputée au compte 65748.

- Décision modificative n°2

Délibération n°06.06.2025

Madame le Maire dit qu'il convient de modifier le budget communal afin d'ajouter l'opération de sécurisation du carrefour central et l'acquisition de bureaux pour la classe de GS/CP. Elle présente à l'Assemblée la décision modificative n°2 du budget communal et lui demande de bien vouloir l'approuver.

DESIGNATION	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
DÉPENSES		
D 2151-296 – Sécurisation carrefour central		+ 11.100,00 €
D 2184-321 – Acquisition 7 bureaux classe GS/CP		+ 1.540,00 €
D 2188-310 – Chemin Piétonnier des Gatilles	- 12.640,00 €	
TOTAL	- 12.640,00 €	+ 12.640,00 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal dit qu'il convient de modifier le budget communal 2025 et accepte la proposition présentée ci-dessus.

- Clôture de la Régie générale de recettes

Délibération n°06.07.2025

Vu décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 28 février 2022 instituant une régie de recettes pour l'encaissement des produits généraux ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire sur le principe de la suppression de ces régies ;

Considérant la mise en place du paiement par internet via payfip et la possibilité offerte aux usagers d'utiliser le paiement de proximité ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- 1) De supprimer la régie instituée par la délibération précitée à compter du 1er septembre 2025.
- 2) D'autoriser Madame le Maire et le comptable public assignataire de la trésorerie de Roanne de procéder à l'exécution de la présente décision.

COMPTE-RENDU DE RÉUNIONS

- Conseil d'école, le 19 juin 2025

Madame Catherine BIGAY fait le compte-rendu du Conseil d'école qui a eu lieu le 19 juin à 18h30 :

- **Les points institutionnels :**
 - ✓ visite infirmière des CP
 - ✓ Charte PE-ATSEM : 12h de formation aux ATSEM des écoles du secteur de La Pacaudière, en lien avec les enseignants, dans le but de définir les rôles de chacun au sein de l'école.
 - ✓ Adaptations dans les classes supérieures : Tous les élèves de maternelle entrant à l'école à la rentrée sont venus passer deux demi-matinées au sein de la classe. Le 19 juin, les MS, CP et CE2 sont allés en classe supérieure pour découvrir leur future classe et leur future enseignante.
 - ✓ Liaison école-collège : Le 12 mai, les 13 CM2 se sont retrouvés à 8h00 devant le collège. Ils ont assistés à différents ateliers en SVT, physique-chimie, allemand, Mathématiques, etc...
 - ✓ Démarche E3D : Remerciements à la Mairie pour la réalisation du nouvel espace de jardinage. Les élèves ont planté des pieds de courgettes, des oignons, des radis, etc...
 - ✓ Nouveaux programmes : De nouveaux programmes sont applicables à la rentrée de septembre 2025 en français et en mathématiques. L'éducation à la vie affective et relationnelle est un point des nouveaux programmes partagé en deux parties.

- **Les projets des périodes 4 et 5 :**
 - ✓ 100^{ème} jour d'école : le 7 avril, l'ensemble de l'école a fêté le 100^{ème} jour d'école. Les élèves de la MS au CM2 ont participé à des défis mathématiques. L'après-midi, chaque groupe a participé à 4 ateliers (Arts, cuisine, Production écrite, Sportif)
 - ✓ Permis piéton : Une intervenante de la MAIF est intervenue le 17 avril. A partir d'un livret, les élèves ont travaillé sur différents thèmes. En fin de séquence, ils ont passé l'examen du permis piéton en répondant à douze questions.
 - ✓ Visite de la caserne des pompiers de La Pacaudière le vendredi 9 mai : parcours sportif avec la lance, vidéo de présentation du métier de pompier, visite des véhicules, l'apprentissage des gestes de premiers secours, etc..
 - ✓ Semaine de la presse et des médias : Un temps d'échange avec Monsieur VERNET, journaliste au Pays Roannais, a eu lieu le 16 mai. Les élèves avaient préparé des questions sur le métier de journaliste, sur la façon dont il obtient des informations et comment il les vérifie.
 - ✓ Rencontres avec Saint Bonnet des Quarts
 - ✓ La grande lessive : le vendredi 23 mai, l'ensemble des œuvres réalisées par les enfants étaient « étendues » sur les grilles de la cour de récréation. Les familles ont été invitées à venir la découvrir l'exposition de 16h30 à 18h30.
 - ✓ Cycle pilotage : les élèves de la classe maternelle ont fait 10 séances de pilotage d'engins roulants, draisienne et vélos.

- ✓ Route des Arts : Les 5 et 6 juin, les élèves se sont rendus à Saint Forgeux Lespinasse. Différents ateliers étaient proposés : Qu'est-ce qu'être spectateurs ? Visionnage et analyse de courtes vidéos de danse, ateliers de percussions corporelles, atelier comptine à geste, etc...
 - ✓ Les ExpLoi@acteurs avec la Ligue de l'enseignement : Le 12 juin les CE et CM se sont rendus au port de Roanne. Une journée riche en découvertes et en apprentissages.
 - ✓ Cycle piscine : Les classes de GS/CP et CM1/CM2 ont bénéficié du cycle piscine du 12 mai au 20 juin à raison de deux matinées par semaine.
 - ✓ Voyages scolaires : Les quatre classes se sont rendues à DIGOIN pour découvrir L'ObservaLoire et la Maison du Bateau, le lundi 16 juin.
 - ✓ Fête de l'école : Elle a lieu le 28 juin après-midi. Le thème était « Les petites bêtes ».
- **La Mairie** : Petits-déjeuners du Conseil Municipal Enfants, cadeaux CM, cantine et garderie, remerciements
 - **La rentrée de septembre 2025** : l'équipe, les effectifs (23 élèves en Maternelle, 21 élèves en GS-CP, 19 élèves en CE1-CE2 et 22 élèves en CM1-CM2), les projets (thème de l'année : La montagne ; reconduction du marché de Noël et du Carnaval ; projet de voyage scolaire à Super Besse sur le thème Volcan et Patrimoine, Projet Wanubida : 7h de médiation avec la compagnie Wanubida, compagnie de cirque pluridisciplinaire mêlant musique, cirque, danse et théâtre ; Reconduction du cycle Piscine pour les élèves de GS-CP et de CM)
 - **Sou des écoles** : Il a financé cette année 4001,16 €. Les recettes sont de 5.408,00 €.

QUESTIONS DIVERSES

- * La marche du Vin Bourru, renommée « Entre vignobles et Côte Roannaise » aura lieu le dimanche 21 septembre.
- * La vente de bois du mois de juin permet une recette de 7.574,00 €. Le lot a été attribué à MONNET SEVE, dans l'Ain.
- * Un point sur l'éclairage public et les effets suite à la décision de coupure nocturne : La consommation d'électricité était de 46.286 kWh en 2024 représentant une facture de 9.862,62 €, elle est de 31.893 kWh en 2025 représentant une facture de 4.012,14 €. La contribution Energie a également été presque divisée par deux, le montant étant de 11.761,91 € en 2024 et de 5.980,74 € en 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu
le LUNDI 22 SEPTEMBRE 2025 à 20H00 en Mairie